Société Civile Professionnelle d'Avocats

Michel CATUGIER

Christine DUSAN

Jean-Charles BOURRASSET

Spécialiste en Droit Immobilier

D.E.A. de Droit Privé

Spécialiste en Droit des Mesures d'exécution

Avocats Associés à la Cour

Jean Claude BACALOU Avocat honoraire Consultant

Marie Laurence MARCHAND Avocat à la Cour

Stéphanie LE NOAN Avocat à la Cour

En correspondance organique Martine BUREAU-JEUDON Avocat à la Cour Droit Fiscal et des Sociétés

2 1 JUIN 2007

SCP GARRIGUES-BALLUTEAUD Huissiers de Justice 54, rue Bayard 31000 TOULOUSE

Toulouse, le 20 juin 2007

Nos Réf.: BABILE / LABORIE

206595 - J-CB/CL

Mon Cher Maître,

Je vous prie de trouver ci-joint la grosse de l'ordonnance de référé en date du 1er Juin 2007 constatant que l'immeuble situé à SAINT ORENS DE GAMEVILLE 2, rue de la Forge, propriété actuelle de Madame Suzette BABILE, était occupé sans droit, ni titre, par Monsieur et Madame LABORIE.

Par suite, l'expulsion de ces derniers était ordonnée.

Cette décision a été signifiée, tant à Madame Suzette LABORIE, qu'à Monsieur André LABORIE.

Ceux-ci ont cru devoir relever appel de cette décision, appel éminemment dilatoire.

L'ordonnance rendue par le Juge des Référés du Tribunal d'Instance de TOULOUSE en date du 1er Juin 2007 bénéficiant de l'exécution provisoire de plein droit, il convient de poursuivre sans tarder la procédure d'expulsion, nonobstant l'appel formé par Monsieur et Madame LABORIE.

A cette fin, je vous prie de trouver ci-joint l'ordonnance de référé, ainsi que les actes de significations.

J'adresse une copie de la présente à Monsieur Laurent TEULE, petit-fils de Madame BABILE, qui suit personnellement ce dossier.

Celui-ci devrait prendre très prochainement rendez-vous auprès de votre Etude.

Veuillez agréer, Mon cher Maître, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Jean-Charles BOURRASSET

pj

12, rue Malbec - BP 50928 - 31009 TOULOUSE Gedex 6 2 05.61.23.03.60 - € 05.61.23.09.20 - Case 19 10

Email: scp.catugierdusan@online.fr Membre d'une association agréée - le règlement par chèque est accepté.